



# L'AUTORITÉ



CABLE: FLAMBO

RBDE CAESARIQUE SUNT CESARIS

REDIGEE EN COLLABORATION

Abonnement: 74. Est 893  
Par maille. \$2.00 par année

## La Marche Funèbre de Chopin

Le glas du duo Versailles Berthiaume

### DENIS TANSEY

Si nous ayons droit de vote dans Sainte-Anne, c'est à deux mains et de notre plus belle plume que nous signerions le bulletin de présentation de M. Denis Tansey.

Et nous allons dire pourquoi:

Notre ami Tansey n'aspire pas à aller à Québec pour y faire du mesquin esprit de parti; mais pour doter la province de l'administration progressive dont elle a besoin.

M. Tansey parle le français comme nous, Canadien-Français.

C'est un homme d'un dévouement hors ligne, vis-à-vis ses électeurs.

Ils s'en occupe; il dévoue la presque totalité de son temps à leurs intérêts.

Si M. Tansey est appuyé par tous les esprits indépendants de la division, c'est qu'on sait qu'en Chambre il est capable de voter pour toute bonne mesure, de quelque côté qu'elle vienne, qu'il est capable d'appuyer au besoin sir Lomer Gouin quand le premier ministre aura raison.

Denis Tansey est franc comme l'épée du roi.

C'est un patriote. Il l'a prouvé quand son jeune fils, âgé de dix-sept ans, lui demanda un jour de s'enrôler comme aviateur.

Vas-y, mon vieux! lui répondit l'ancien athlète du Shamrock, en l'embrassant.

Et le fils partit...

Denis Tansey est un des plus beaux types d'Irlandais que nous connaissions.

Nous, libéraux de "L'Autorité", nous sommes pour M. Tansey dans Sainte-Anne.

Nous sommes carrément pour lui, et nous demandons à nos amis de cette division de l'élire par acclamation.

"L'AUTORITE"

### Appuyons M. Ballantyne

"L'Autorité" n'a jamais ménagé ses sympathies aux ouvriers. Ses cinq années d'existence sont là pour le prouver. On n'a pour s'en convaincre qu'à feuilleter nos numéros un par un.

Aussi, dans la présente campagne électorale, "L'Autorité" trouve que les ouvriers n'ont pas assez de candidats sur les rangs, relativement à leur nombre. Envoyons en aussi grand nombre que possible de bons et honnêtes ouvriers à la Législature: la législation ne pourra qu'y gagner.

C'est pourquoi nous sommes plus à l'aise, quand nous voyons nos amis les ouvriers dépasser la mesure, pour leur crier:

—Vous allez trop loin!

Ainsi, quelle raison valable peuvent alléguer les ouvriers des chantiers Vickers pour se mettre en grève, au risque de tuer une industrie nationale naissante: la construction des navires?

Chiffres en mains, la compagnie Vickers a victorieusement démontré: qu'en 1914, avant la guerre, le salaire moyen d'un simple ouvrier de la compagnie Vickers était de \$697 par année, et que pour les cinq premiers mois de 1919, ce salaire moyen a atteint pour un simple ouvrier \$1,723; qu'en 1918 la proportion de la main-d'œuvre dans le coût total de la construction des navires par la compagnie Vickers était de 46%, et qu'en 1919 cette proportion de la main-d'œuvre avait atteint 62%; qu'au cours de deux ans et demi, la compagnie Vickers avait dépensé \$22,000,000 en salaires et en achats de matériaux, dont la presque totalité dans Montréal même; que les chantiers Vickers possèdent cinq espaces de navire, et que pour rendre leurs opérations fructueuses il faut que de chaque espace sortent deux navires par année, tâche absolument impossible, les ouvriers en conviendront eux-mêmes, avec une semaine de 44 heures de travail.

Nous devons à l'honorable M. Ballantyne, ministre de la Marine, la construction d'une flotte marchande canadienne qui nous rendra indépendants des cales étrangères pour le transport de nos marchandises.

Un fait illustre récemment l'importance d'une marine marchande pour le Canada. Les Etats-Unis, désireux d'écouler leurs marchandises avant les autres, mirent l'embargo sur l'expédition des produits autres que les produits américains dans les ports de New-York, Boston et Baltimore.

En ce faisant, les Américains étaient dans leur droit; à nous, Canadiens, de profiter de la leçon.

Il serait on ne peut plus malheureux que l'hon. M. Ballantyne ne reçut pas l'appui auquel il a droit dans une tâche aussi gigantesque. Il était de taille à l'entreprendre. Est-ce nous, Canadiens, qui serions au-dessous d'elle?

Que les ouvriers des chantiers Vickers songent que chaque jour de grève cause un tort incalculable au pays tout entier en cette période de reconstruction d'après-guerre, et que les seuls à bénéficier de cet état de choses sont nos concurrents naturels, les Américains.

FLAMBEAU.

### Le parti démocrate

IL FERAIT MIEUX DE SE DEBARRASSER DES CERVEAUX ETROITS COMME DES LAMES DE COUTEAUX, GENRE LARIVIERE.

La fondation d'un parti démocrate dans le Québec nous réjouirait d'aise si nous ne voyions figurer parmi les chefs du mouvement l'ex-échevin Emery Larivière.

Quelqu'un a-t-il jamais connu les véritables opinions politiques de M. Larivière, en supposant que M. Larivière ait jamais eu d'opinions politiques?

C'est un farceur qui se cache derrière les autres pour tirer ses ficelles. Souvenons-nous qu'au cours de l'en-

quête Cannon, M. Walbank, gérant de la Montreal Light, Heat & Power, vint jurer que M. Larivière était allé demander à la compagnie \$10,000 pour défrayer les dépenses d'élections des échevins.

Il est si couard, ce p'tit Larivière, qu'il dira blanc et noir en l'espace de cinq minutes. L'échevin L. A. Lapointe se moqua de lui en l'appelant l'homme à la grosse voix. Il trouvait drôle que ce puissant organe servit à un tel flanchard. L'un de ses autres mots sur M. Larivière était celui-ci: "Quand Larivière parle contre une motion, c'est qu'il va voter pour!"

Le parti démocrate n'a aucune chance de succès aussi longtemps qu'il conservera à sa tête des cervelles étroites comme des lames de couteaux. VIEUX ROUGE.

### Un Unioniste d'Ottawa s'enquiert si c'est l'air que M. Sauvé a choisi pour conduire le parti conservateur du Québec au sépulcre le 23 Juin.

#### M. P. Lacoste et consorts

Ottawa, 13 juin 1919.

M. le directeur de "L'Autorité", Montréal,

Monsieur,

J'espère que ma lettre vous parviendra en temps pour être insérée cette semaine, bien je n'aie pu la maller qu'à la dernière minute. C'est que, voyez-vous, pour des raisons faciles à comprendre à mesure que vous en prendrez connaissances, il importe qu'elle voit le jour avant la mise en nomination, le 16 juin, afin que les conservateurs du Québec constatent clairement, le soir du 23, que s'ils ont été mis au tombeau, le maître des pompes funèbres aura été le grand fossoyeur Arthur Sauvé, avec l'assistance des Paul Lacoste, des Eugène Godin, et j'ajouterais aussi, M. le directeur: avec l'assistance des Henri Duverger et Georges A. Marsan.

J'ai lu avec la plus grande attention les deux lettres publiées dans "L'Autorité": l'une par un Vieux Conservateur montréalais, l'autre par un Conservateur de Québec. Je n'y trouve qu'une chose à reprendre: on y accorde en vérité trop d'importance à ce M. Paul Lacoste et autres petits hommes qui s'en viennent se donner ici, à Ottawa, comme de grands, de très grands organisateurs.

Grands organisateurs, ces gens qui n'ont même pas pu créer, dans le district de Montréal, un journal français capable de faire rentrer sous terre le "Canada", lorsque cette mauvaise feuille traite chaque matin sur Robert Laird Borden de bandit et les autres membres de son cabinet de larrons!

Ainsi que l'écrivait fort justement le Vieux Conservateur à "L'Autorité", l'impopularité des Lacoste est flagrante, elle crève les yeux. Oui, nommez-nous le Lacoste qui depuis 40 ans ait acquis au parti conservateur un seul vote. A cette époque de démocratie particulièrement, les collets montés de cette sorte feraient mieux de se renfermer dans leurs bureaux d'avocats plutôt que de venir à Ottawa essayer de faire croire que le peuple les gobe, les déguiste, les avale comme autant de morceaux de sucre à la crème. Il est heureux que pas un seul député, encore moins un ministre, n'accorde la moindre attention à cette bouffonnerie.

Sans doute le père, sir Alexandre Lacoste, pourrait servir de Mentor à cette présomptueuse jeunesse, si celle-ci voulait l'écouter; mais le fils Paul et les autres astres de trentième grandeur qui gravitent dans son orbite enverraient l'univers à tous les diables plutôt que de solliciter ou d'accepter un sage conseil.

Par exemple, M. le directeur, croyez-vous que si M. Sauvé avait au préalable consulté sir Hormidas Laporte, sir Hormidas, homme d'excellent conseil, au jugement aussi sûr en politique qu'en affaires, ne l'aurait pas détourné de la mare aux grenouilles, où le pauvre Arthur est tombé et où il est en train de s'enliser bien haut par dessus la tête?

M. Sauvé est un bon garçon, un excellent garçon, le meilleur des garçons; mais quand on le voit embarqué dans la politique, on se demande, n'est-ce pas: Qu'allait-il faire dans cette galère?

Ici, à Ottawa, il est si peu pris au sérieux qu'il ne recueillerait pas cent votes, si les électeurs étaient appelés aux urnes. Qu'il se réjouisse donc du fait qu'Ottawa se trouve en dehors du Québec.

Comment en pourrait-il être autrement? L'aveugle M. Sauvé ne s'est pas même aperçu que les anciennes lignes de partis étaient disparues; que dans le domaine fédéral le parti conservateur avait fait place au parti unioniste; que les libéraux, sectionnés en deux camps, s'étaient eux-mêmes mués en unionistes et en oppositionnistes; que le province de Québec était représentée à Ottawa par trois unionistes et pas un seul conservateur; que donc, en se posant comme le chef du parti conservateur du Québec, M. Sauvé a la fallacieuse ambition d'être le chef d'un parti qui n'existe plus.

J'étais conservateur avant 1917. Je suis devenu unioniste et je reste unioniste parce que pour moi l'unionisme, outre d'avoir été fondé pour poursuivre la guerre à outrance contre l'Allemagne, doit maintenant finir son oeuvre par la reconstruction d'après-guerre. Unionisme et reconstruction sont pour moi synonymes.

Il ne se vend pas dix numéros de cette feuille de chou, la "Minerve", dans la capitale. Au lieu de nous porter en langage ampoulé, chaque semaine, de Norbert Morin, d'Hippolyte Lafontaine et de Georges Etienne Cartier, — M. Sauvé y gagnerait à devenir plus modern-style. Cette "Minerve" au titre autrefois glorieux, ressuscitée par lui est tombée au rang de torchon de plancher. Est-il vrai que M. Sauvé court la rue Saint-Jacques, présente au gens de petits papiers et supplie: "Prenez donc une "p'tite part" dans la "Minerve": C'est dix piastres!"

De toute évidence, M. Sauvé ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Il semble que tout ce qu'il a de matière grise dans la tête pourrait tenir dans un dé à coudre, quand on le voit s'obstiner à être le chef d'une opposition inexistante, lorsqu'il était facile de laisser les libéraux se débarbouiller entre eux (et je vous prie de croire que c'eût été un fameux débarbouillage!)

Mais non! M. Sauvé a pris goût à sa prébende de \$4,000. Quel pouvoir que celui de l'argent! Qu'est-ce qu'il ne fait pas faire, même à des êtres qu'on pourrait croire inoffensifs!

Certes, M. le directeur, votre correspondant québécois à mille fois raison d'écrire que ce n'est pas M. E. L. Patenaude qui, pour une pitance annuelle de \$4,000, consentirait à mener son parti au tombeau avec accompagnement de la marche funèbre de Chopin, l'air que M. Sauvé a choisi, n'est-ce pas? Ce n'est pas non plus MM. Alban Germain et Edouard Fabre-

Surveyer, de Montréal, ni M. Roméo Langlais, de Québec, avocats de valeur, capables de vivre indépendants à même leur profession, qui se prêteraient à une semblable palinodie.

Et j'ajouterais, pour ma part, que ce n'est pas le sénateur L'Espérance qui s'en viendrait ici, à Ottawa, tel un Paul Lacoste, clamer que "tout va bien", que "ça marche à merveille", que "les amis veulent ça", que les amis "disent ça". Il a trop de flair pour ça! Le sénateur L'Espérance est le premier à reconnaître, j'en suis sûr, la suprême justesse de la phrase insérée dans "L'Autorité" par un Vieux Conservateur: "Pas un type genre Paul Lacoste ne saurait se faire élire, même bodeau, dans le Québec".

Ce que vous avez dû en recevoir, de compliments, M. le directeur, pour la courageuse publication dans "L'Autorité", de lettres si au point, si justes, si vraies!

On me rapporte que les libéraux vont laisser réélire M. Sauvé dans Deux-Montagnes; qu'ils vont le "païrer" avec un candidat libéral pour la forme, car ce libéral n'est aucunement en danger.

Voilà qui prouve tout bonnement que les libéraux sont gens pratiques. Au lieu de dépenser \$5,000 pour assurer la réélection de M. Sauvé, ainsi qu'il en était question, ils trouvent plus simples de lui offrir sa réélection sur un plat.

M. Sauvé, gentiment, accepte. Il trouve amusant, dans l'intervalle, de se faire offrir la candidature par les diverses circonscriptions de Montréal. Il décline ces offres et fait bien, car voyez-vous d'ici quelles râclées attrapait dans la métropole ce "chef conservateur".

M. Sauvé n'attaque sir Lomer Gouin que tout juste ce qu'il faut pour que celui-ci désire le garder encore un siècle chef de l'opposition.

Heureux sir Lomer! mais pitoyable Arthur!

Là-dessus je vous prie d'agréer, M. le directeur, les salutations d'un

Ancien Conservateur d'Ottawa, aujourd'hui Unioniste.

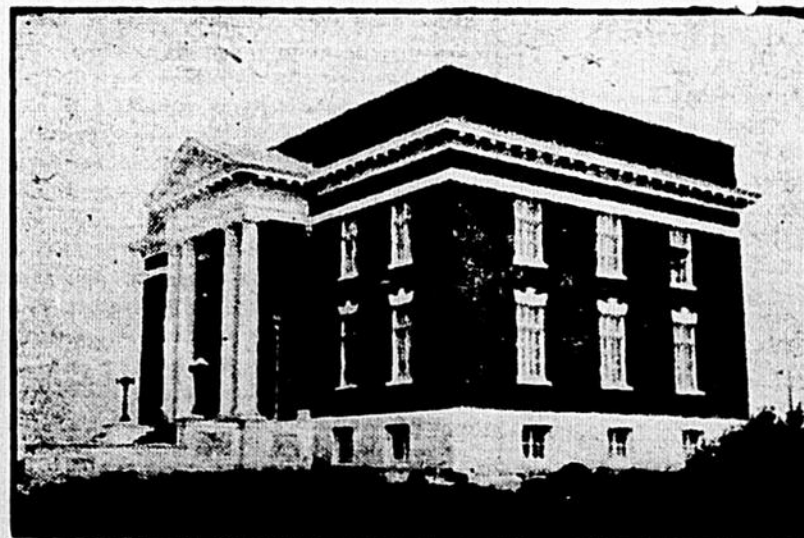
### Les soldats américains

Washington, 13. — Il se confirme qu'immédiatement après la signature du traité de paix, les troupes américaines stationnées actuellement en Allemagne seront retirées et acheminées vers des ports d'embarquement pour les Etats-Unis.

Conformément aux intentions du département de la guerre, avec l'approbation du président Wilson, tous les corps expéditionnaires, y compris les forces occupant la tête du pont du secteur de Coblenz, auront quitté l'Europe au plus tard en septembre prochain.

Le général March, chef d'état-major, a donné les ordres pour accélérer le rapatriement, qui a déjà atteint le chiffre d'environ 150,000 hommes par mois.

### Hotel de Ville de Montréal-Nord situé sur le Boulevard Pie IX



A sept milles du St-Laurent, en ligne presque droite, le Boulevard Pie IX vient tomber dans le Boulevard Gouin, à la Rivière des Prairies, formant une des plus belles routes de l'Amérique.

Malheureusement, la ville de Montréal qui, d'après l'acte d'annexion y est obligée, n'a pas encore construit les 18 arpents du Boulevard, qui dans le quartier Rosemont interrompent cette route.

Mais ce n'est qu'une affaire de quelques mois, et la Compagnie Beaudin Limitée, prévoyant l'accomplissement de cet ouvrage, offre au public, le 1er juillet prochain, la balance des lots de la subdivision, qui forme l'extrémité nord du Boulevard.

C'est un site vraiment idéal pour celui qui cherche à s'établir un chez-soi assez loin de la ville pour ne pas en avoir les tracas, assez près pour pouvoir jouir de ses avantages. Ici tout ce qu'il faut: eau, égouts, électricité, tout prêt à raccorder avec sa maison, et les tramways jusqu'à sa porte, et puis cette route superbe offrant à la bicyclette ou à l'auto une communication rapide et agréable.

L'école y est déjà ouverte et l'Hôtel-de-Ville reproduit ci-dessus est un édifice imposant.

Nous invitons inspection de nos lots dont les conditions de vente sont maintenant annoncées.

BEAUDIN-LIMITEE

715 EDIFIFE POWER

LEL. MAIN 158

IL A ETE SONNE DANS MONTRÉAL-EST LE SOIR DU 6 JUILLET, PAR L'ELECTION DE L'EHEVIN J. PEPIN.

ALLONS, FAKIRS, ALLEZ-VOUS EN!

M. A. Rivet, candidat du duo Versailles-Berthiaume à l'échevinage dans Montréal-Est, a bel et bien été battu par une majorité de 11 voix, ainsi que l'annonçait "L'Autorité" par un entre-filet inséré à la dernière minute, dans son numéro du 7.

Onze voix, c'est déjà beaucoup si l'on tient compte du nombre restreint des votants dans Montréal-Est; et c'est plus encore si l'on envisage les efforts surhumains tentés par MM. Versailles et Berthiaume pour faire gagner leur cheval. On a vu dans Montréal-Est, le jour de l'élection foule d'individus attirés là par autre chose apparemment que par le désir d'aider loyalement au scrutin populaire. C'est pourquoi les farceurs parlant aujourd'hui de contester l'élection feraient mieux de s'exercer à cracher en l'air, pour voir si ça va leur retomber à côté... du nez.

"L'Autorité" — est-ce présomption? — se flâte d'avoir été pour quelque chose dans ce résultat. Depuis des semaines elle dénonce la scandaleuse situation faite à cette municipalité. Elle a mis sous les yeux des électeurs des faits si probants que ceux-ci se sont aperçus à la fin qu'ils avaient été "trop longtemps les dupes de ces deux fakirs: le "boss" Jos. Versailles et son plat valet Berthiaume.

L'association des citoyens de Montréal-Est a mené contre la même clique une bataille de géants. Et dans la chaleur de la lutte, voyant à quel genre d'adversaires elle avait affaire, elle ne craignit pas de lancer un appel à d'anciens adversaires, avec le résultat que cette coalition fut victorieuse de l'hydre dont il semblait que Montréal-Est ne dut jamais se débarrasser.

Depuis cette heure le larmoyant M. Berthiaume montre des yeux plus rouges que jamais, et il ne cesse de répéter: "La zizanie existe dans la grande famille de Montréal-Est... Moi et not' bon maître, qui avait promis de nous enrichir tous, qu'allons-nous devenir?"

M. J. Pepin, élu échevin en dépit de toutes les influences contraires, remercie les électeurs de lui avoir porté un si solide appui. Il leur promet de s'employer à assurer une meilleure administration à Montréal-Est.

MM. Versailles et Berthiaume, eux, sentaient bien qu'ils venaient de trouver leur Waterloo, car les jours de ce couple odieux sont comptés dans Montréal-Est. M. Versailles ferait mieux de renoncer tout de suite à la mairie et de s'en aller du côté de Vaudreuil, où il a, dit-on, acheté une splendide résidence pour ses vieux jours. Pour le fidèle valet Berthiaume, s'il s'obstine à rester valet, que ne devient-il valet de ferme! Oh! s'ils veulent voler la place de leur plein gré, les citoyens de Montréal-Est ne se montreront pas mécontents pour le duo.

Ils se contenteront d'une reddition de comptes. M. Versailles, qui est à lui seul tout le comité des finances, et le fidèle M. Berthiaume, pour lequel son bon maître n'a pas de secrets, apprendront donc enfin au public ce qu'est devenue une somme d'environ \$200,000 ainsi formée: \$125,000, pour des améliorations restées dans les limbes; \$36,000, montant versé par deux compagnies de logements ouvriers dont la municipalité a recueilli les misérables restes; \$50,000, provenant de taxes spéciales prélevées sur la Canada Cement Co.

M. le secrétaire-trésorier n'attend plus qu'un signe de ceux qu'il avait accoutumés de respecter, MM. Versailles et Berthiaume, pour rendre des comptes, propres à tirer Montréal-Est des ténèbres dans lesquels il est plongé sur sa situation financière.

Une autre supplique que les citoyens adresseront vraisemblablement aux hannis est de laisser les industries de Montréal-Est où elles sont.

MM. Versailles et Berthiaume sont des vendeurs. Vendre est leur seule raison d'être. Quand ils ne vendent pas des terrains, ils vendent des machines. Et ils ont pour devise: "Il faut que ça aille vite." Or, chacun sait que le sort commun des compagnies dont les obligations sont garanties par Montréal-Est est de tomber dans les bras largement ouverts de cette municipalité, qui les liquide.

Allons! messieurs Versailles et Berthiaume, empressez-vous moins de liquider. Vous nous comprendrez, n'est-il pas vrai? lorsque nous vous parlerons de la "Star Boiler". Dites-nous donc aussi, s'il vous plaît, ce que signifie cette remise de \$45,000 à M. N. Z. Cordeau, sur une émission d'obligations de \$100,000 de la Montreal Pottery.

J'EN SUIS.

# Les Finances de la Province de Québec

**Le dernier rapport du Trésorier Provincial, l'Honorable Walter G. Mitchell, indique une solide position financière. L'excédent de \$49,000 en 1904, lorsque le Gouvernement Gouin entra en fonctions, se chiffre à \$2,134,558 pour la dernière année fiscale. La dette nette, par tête, de la province, de \$15.63 qu'elle était en 1901 s'élève à présent à \$14.09. L'éducation dans le Québec. La manufacture et le commerce.**

Au point de vue financier, la position de la province de Québec est plus solide que celle de n'importe quelle autre province du Canada, comme l'a démontré si éloquemment le dernier rapport financier du trésorier provincial, l'honorable Walter G. Mitchell, sous la sage direction duquel les finances provinciales sont devenues plus prospères que jamais auparavant.

Le fait que l'excédent de la province a augmenté de \$49,000 qu'il était en 1904, lors de l'entrée en fonctions du gouvernement Gouin, à pas moins de \$2,134,558 pour la dernière année fiscale est, en lui-même, la meilleure preuve d'une administration sûre et efficace. Comme question de fait, depuis l'avènement au pouvoir du Gouvernement Gouin, l'état financier de la province n'a cessé de s'améliorer. L'accroissement de l'excédent a été remarquable, comme le feront voir les éloquentes chiffres suivants, tirés du discours de M. Mitchell sur le dernier budget:

Excédent du revenu ordinaire sur les dépenses ordinaires et extraordinaires pour les années fiscales 1904-05 à 1917-18.

1904-05	\$ 49,095.12
1905-06	160,349.33
1906-07	505,750.33
1907-08	1,035,696.71
1908-09	542,307.17
1909-10	944,189.16
1910-11	607,844.95
1911-12	683,428.98
1912-13	428,752.14
1913-14	376,008.80
1914-15	887,410.03
1915-16	211,294.69
1916-17	533,440.61
1917-18	2,134,558.28

Excédent total . . . \$9,100,126.37

## DETTE NETTE PAR TÊTE.

On pourrait ajouter ici que la dette de la province, par tête, a diminué de \$15.63 qu'elle était en 1901 à \$14.09 qu'elle est présentement.

Ces chiffres prouvent hors de tout doute dans quelle excellente position financière se trouve actuellement la province de Québec, et si le Gouvernement Gouin devait demain abandonner les rênes du pouvoir il aurait au moins la satisfaction de savoir qu'il laisse derrière lui, dans le domaine financier, un monument qui rappellera une administration habile et efficace. Lors de son dernier discours sur le budget, le trésorier provincial était parfaitement justifiable d'être fier de déclarer que la solide position financière de la province était "due à l'économie et à l'énergie de sa population et en même temps à l'administration saine et soignée sous l'habile direction du premier ministre".

Une autre preuve remarquable de la richesse et de la solidité financière de la province de Québec a été récemment fournie par sa magnifique contribution de pas moins de \$175,432,000 aux \$500,000,000 de l'Emprunt de la Victoire.

## LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION.

Sous le régime Gouin, les finances provinciales ont non seulement été placées dans une meilleure position que jamais auparavant, mais les fonds provinciaux ont été dépensés judicieusement. Prenons, par exemple, l'item important de l'éducation, chose si importante pour un pays. Des gens qui ne sont pas au courant des faits se plaignent parfois que l'on ne fait pas assez dans la province de Québec pour l'éducation.

Mais que nous montrent en réalité les livres publics? Lorsque le gouvernement Gouin entra en fonctions en 1904 les dépenses annuelles pour l'éducation dans la province se chiffraient à seulement \$480,760. L'an dernier les dépenses pour des éducationnelles se sont élevées à \$2,124,000 et depuis 1904 le gouvernement Gouin a dépensé dans l'intérêt de l'éducation dans toute la province une somme de pas moins de \$15,299,000. Quant à l'éducation technique, l'École Technique de Montréal, l'une des plus belles institutions du genre dans le monde, doit son existence à la politique sage du gouvernement de Québec de promouvoir l'instruction technique parmi le peuple. Bien que, dans le début, cette institution ne comptait que quelques élèves, elle a grandi d'année en année au point qu'aujourd'hui le nombre de ses étudiants se chiffre à plus de 800. Ces jeunes gens reçoivent un entraînement qui leur permettra de prendre leur place dans la vie industrielle du pays. L'École des Hautes Études, une autre institution fondée et subventionnée par le gouvernement de Québec, accomplit également un travail magnifique dans l'instruction de la jeunesse. Le premier cours strictement commercial donné au Canada a été ouvert à cette institution et il comble un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. Ces deux institutions ne sont pas non plus les seules du genre à devoir leur existence au gouvernement. Des institutions semblables ont été fondées à Québec, à Trois-Rivières, à Shawinigan et à Sherbrooke. D'autres seront établies dans les autres centres de la province, de sorte que l'on admettra que le gouvernement reconnaît parfaitement l'importance de satisfaire aux demandes pour de l'instruction technique, instruction qui contribuera si énormément au bien-être de la province dans l'avenir. Les besoins de l'éducation primaire et supérieure ont également reçu la plus grande attention du gouvernement comme le démontrent les statistiques. Il y a aujourd'hui dans la province de Québec, 7,000 écoles élémentaires, 788 écoles moyennes, 249 académies, 14 écoles normales, 5 écoles techniques, 85 écoles de dessin et de confection, 9 écoles des Arts et Métiers, 4 écoles pour les sourds, les muets et les aveugles et 69 écoles du soir. La grande Université Laval avec les institutions qui y sont affiliées et 21 autres collèges classiques disséminés dans toute la province rendent un splendide service à la cause de l'éducation supérieure. C'est là un appoint éducatif dont la province de Québec a droit d'être fière.

## LES MANUFACTURES DU QUÉBEC.

D'après le rapport du Recensement de 1916, il y avait 7,158 manufactures dans la province de Québec; le capital investi dans ces fabriques n'était pas moins de \$648,573,538, avec 104,239 employés dont les salaires et gains s'élevaient à \$90,217,258. La valeur totale de leur production s'élevait à pas moins de \$907,900,385. On peut juger du remarquable accroissement industriel du Québec, ces quelques dernières années, par les chiffres suivants:

900,385. On peut juger du remarquable accroissement industriel du Québec, ces quelques dernières années, par les chiffres suivants:

	Nombre d'usines	Employés	Capital
1900	2,310	102,860	\$142,403,407
1916	7,158	148,329	548,572,525

L'augmentation du capital investi dans ces établissements manufacturiers de la province est équivalente à pas moins de 285 pour cent.

## LE COMMERCE DU QUÉBEC.

La province de Québec a développé un commerce considérable en dehors de son territoire, ce qui veut dire que son commerce d'exportation et d'importation est très considérable. En 1870, ses importations se chiffraient à \$32,833,000 et ses exportations à \$37,807,000; en 1916, ses importations étaient revenues à pas moins de \$180,366,000 et ses exportations à pas moins de \$279,039,923.

L'énorme accroissement du commerce de la province de Québec est indiqué par les chiffres comparatifs suivants:

	Importations	Exportations
1870	\$ 32,833,916	\$ 37,807,463
1875	51,961,282	39,745,729
1880	43,554,132	41,447,209
1885	46,733,038	39,604,451
1890	53,003,639	44,348,693
1895	48,462,282	50,601,504
1900	79,508,622	76,791,663
1905	94,029,761	92,437,049
1910	128,737,565	126,378,646
1915	168,965,016	181,982,754
1916	180,366,089	279,039,923

## L'AGRICULTURE.

A présent étudions brièvement ce qui a été fait pour aider l'élément le plus important de notre population — les cultivateurs — et pour accroître la production dans la province — d'une importance vitale pour nous. De l'agriculture dépend l'existence même de la province de Québec. C'est un fait reconnu par les banquiers et les hommes d'affaires que la province de Québec a mieux supporté la tension économique de la grande guerre que n'importe quelle autre province du Dominion. Lorsqu'une grande incertitude et une quasi panique régnaient dans certains quartiers, il y avait un mouvement ininterrompu de prospérité dans le Québec et presque tous les économistes attribuent cela à la position favorable de cette province en ce qui regarde l'agriculture.

La manière satisfaisante avec laquelle la province a pu traverser la crise économique et financière de la guerre est attribuée en grande partie aux habits d'économie de la population rurale et à la marche ininterrompue du progrès de son agriculture qui s'est développée d'année en année grâce à l'esprit d'initiative des cultivateurs et à la politique sage suivie par le gouvernement provincial en aidant la classe agricole. Ces dix dernières années, le gouvernement Gouin a dépensé plus de \$5,000,000 pour aider les cultivateurs à produire davantage et, en plus de cette grosse dépense, des sommes énormes ont été dépensées pour les chemins de la province, dans le but d'améliorer le transport. Les livres publics font voir que, au cours des dernières sept années, une somme de pas moins de \$18,000,000 a été dépensée par le gouvernement Gouin dans la construction de routes nationales, avec le résultat que pas moins de 2,500 milles de chemins en macadam et en gravois ont été construits dans la province — soit le même nombre de milles de chemins en macadam et en gravois construits dans le reste du Dominion. Le côté avantageux de ce travail est démontré par le fait que la valeur de la propriété le long des grandes routes a augmenté de 35 à 50 pour cent; le cultivateur a également largement profité de l'amélioration des facilités de transport et les endroits pittoresques de la province ont été ouverts au touriste et à l'automobiliste. L'effet de cette amélioration pour le bien-être futur de la province ne s'est pas encore fait sentir, mais tout le monde doit comprendre que de bonnes routes sont un facteur important pour la prospérité de la province.

Ce qui a été fait par le gouvernement de Québec pour aider le cultivateur de la province est d'une importance vitale, car l'agriculture est la base même de la prospérité d'une nation et les manufacturiers et le commerce ne peuvent prospérer lorsque l'agriculture est sur le déclin.

## CHIFFRES IMPORTANTS.

Les chiffres suivants, indiquant les montants déboursés par le gouvernement provincial pour l'agriculture, durant une période d'années, sont à la fois instructifs et éloquentes:—

1905-06	\$218,600
1906-07	218,800
1907-08	228,210
1908-09	286,026
1909-10	317,300
1910-11	436,653
1911-12	426,047
1912-13	575,616
1913-14	643,028
1914-15	624,551

De plus, les sommes suivantes ont été versées par le gouvernement provincial aux Sociétés d'Agriculture et aux Clubs de fermiers:—

	Sociétés d'Agriculture	Clubs de fermiers
1904-05	\$35,364.00	\$ . . . . .
1905-06	56,391.58	29,278.50
1911-12	63,804.08	29,510.80
1912-13	75,643.32	30,151.57
1913-14	86,847.09	31,339.02
1914-15	86,816.71	30,606.90

Les résultats de la politique suivie par le gouvernement de Québec pour développer l'agriculture se voient partout dans les

chiffres de la production, dans la qualité et la quantité des récoltes et des approvisionnements, dans l'embellissement des demeures des cultivateurs et dans leurs comptes d'épargne. La réputation du Québec sous ce rapport n'est pas limitée à la province, mais elle s'est répandue dans tout le Dominion. Dans deux occasions récentes, la province de Québec s'est vu accorder presque tous les prix pour son beurre aux expositions de Toronto et d'Ottawa, et à Toronto la surprise de voir Québec faire une aussi belle figure a été telle qu'un fonctionnaire du gouvernement de l'Ontario a été chargé de faire une étude spéciale de l'inspection et des méthodes suivies dans la province de Québec pour la fabrication des produits laitiers.

## PLUS GRAND DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.

Aujourd'hui, on favorise partout le développement de l'agriculture et la culture qui a été le principal soutien de la province de Québec durant la guerre sera également son plus grand atout pour la période de reconstruction dans laquelle nous entrons actuellement. En effet, la production est le grand besoin du jour et la province de Québec, avec son territoire si favorable à l'agriculture, doit jouer un grand rôle dans cette reconstruction et une plus grande richesse et une plus grande prospérité en résulteront pour la province. C'est alors que l'on appréciera mieux la sagesse de ce que les têtes dirigeantes de la province ont fait pour accroître l'efficacité de la classe agricole.

## L'INDUSTRIE LAITIÈRE DANS LE QUÉBEC.

L'industrie laitière est développée à un haut point dans la province de Québec. Une grande étendue de terrain est consacrée aux pâturages et la culture du fourrage. Les plus récents chiffres fixent à 1,984 le nombre des fabriques de beurre et de fromage dont la production pour l'année a été de:—

	Lbs	Valeur
Beurre	34,323,275	\$11,516,148
Fromage	61,906,750	11,245,108

## LES FORÊTS ET LES MINES.

Au point de vue de l'étendue de ses forêts, le Québec surpasse toutes les autres provinces du Dominion. Le total du territoire couvert par ses forêts — ces chiffres ont déjà été mentionnés, mais il convient de les répéter ici — s'élève à 130,000,000 d'acres, ou à environ 30 pour cent de la superficie totale de la province et comparativement à la valeur de la coupe des autres provinces, les chiffres du Québec représentent environ le tiers de la somme totale. La valeur des forêts du Québec est estimée aux chiffres ci-dessous:—

Pin blanc et rouge	\$200,000,000
Epinette et sapin	250,000,000
Bois de pulpe	100,000,000
Bois dur	25,000,000
<b>Total</b>	<b>\$575,000,000</b>

Le capital placé dans l'industrie forestière du Québec s'élève à pas moins de \$200,000,000 et la production totale en 1916 n'a pas été moins de \$172,000,000. L'énorme développement de l'industrie est indiqué par les chiffres suivants de la production:—

1881	\$ 55,407,543
1901	80,341,204
1906	112,949,072
1916	172,830,000

L'importance des forêts du Québec relativement au bien-être et à la prospérité future de la province peut difficilement être trop considérée. A ce sujet, nous allons nous permettre de citer un rapport remarquable fait récemment par M. Robson Black, secrétaire de l'Association Forestière de Québec, qui, après avoir étudié les ressources forestières du Québec, disait: "Si le Québec persiste à conserver et à développer ses grandes forêts d'épinette durant les prochaines vingt-cinq années, il aura dans ses mains le principal atout pour attirer chez lui de nouvelles industries. Les nouvelles fabriques dont la matière première sera le bois devront être situées près de la source de ses approvisionnements. Si elles ne font pas cela, la concurrence les tuera. La conservation des forêts de la province de Québec sera, par suite, ce qui lui vaudra un accroissement de sa population et de sa richesse. Certaines des autres provinces peuvent vanter la richesse remarquable de leurs mines d'or, d'argent et de cuivre, mais l'existence de ces mines est plutôt éphémère et quand on les aura épuisées, elles ne pourront être remplacées. Certaines forêts d'épinette du Québec peuvent être considérées comme bien plus précieuses que des champs argentifères, vu que les forêts donnent une richesse immédiate et elles peuvent être exploitées de façon à donner indéfiniment plusieurs récoltes de bois précieux."

## LE BOIS DE PULPE.

Comme producteur de bois de pulpe et de pulpe manufacturée, le Québec est au premier rang des provinces canadiennes. En 1916, — la dernière année sur laquelle nous avons des chiffres, — 27 des 49 compagnies canadiennes engagées dans la fabrication de la pulpe se trouvaient dans la province de Québec et la consommation du bois de pulpe s'est élevée à 686,604 cordes, ou à plus de 50 pour cent de la consommation totale du Canada.

L'importance du commerce d'exportation des produits forestiers du Québec peut être considérée par le fait que, d'après le Journal Forestier Canadien, la province de Québec, en 1917, a exporté aux États-Unis des produits forestiers pour une valeur de \$16,000,000, soit une augmentation de \$5,000,000 sur les chiffres de l'exportation pour 1915. En 1917, les exportations comprenaient 212,000,000 livres de papier à journal, 360,000 cordes de bois de pulpe, 91,000,000 pieds de bois de construction, 37,000,000 de lattes, 162,000,000 livres de pulpe mécanique et 102,000,000 livres de pulpe chimique. Comme question de fait, en 1917 l'industrie de la pulpe et du papier a apporté plus d'argent au Canada que n'importe quelle autre industrie manufacturière; à part celle de la fabrication des fournitures de guerre.

## LA RICHESSE MINÉRALE DU QUÉBEC.

La richesse minérale extraite du sol de la province de Québec, en 1917, s'est chiffrée à une valeur de \$16,051,188. Les

chiffres comparatifs suivants feront voir comment l'industrie des mines s'est développée dans la province:—

1900	\$ 2,546,076
1901	2,997,031
1902	2,985,463
1903	2,772,762
1904	3,023,568
1905	3,750,300
1906	5,019,932
1907	5,391,368
1908	5,458,998
1909	5,552,062
1910	7,323,281
1911	8,679,786
1912	11,187,110
1913	13,119,811
1914	11,732,783
1915	11,465,873
1916	13,287,024
1917	16,051,188

Pour un minéral très utile et précieux — l'amiante — la province de Québec est la principale source d'approvisionnement de l'univers. En 1917, la valeur du rendement des mines d'amiante du Québec s'élevait à \$6,000,000, soit une moyenne de \$20,000 pour chaque jour de travail.

## LES GRANDS POUVOIRS D'EAU DU QUÉBEC.

Considérez ce que l'administration actuelle a fait pour la conservation des richesses naturelles de la province. A ce sujet, nous tenons à faire une mention spéciale d'un item en particulier. L'on n'a pas du tout une idée exacte de l'étendue et de l'importance des richesses naturelles du Québec. Il y a dans cette province un pouvoir hydraulique de pas moins de six millions de chevaux-vapeur. Un nombre douze fois plus considérable encore de chevaux-vapeur ne sont pas encore utilisés pour fins industrielles. Jusqu'à présent, seulement 520,000 chevaux-vapeur ont été développés, de sorte qu'il reste encore pas moins de cinq millions et demi de chevaux-vapeur de disponible. Peu de pays sur ce continent sont plus favorisés que la province de Québec sous le rapport de la richesse naturelle de ses rivières.

Va-t-on laisser se gaspiller ce magnifique pouvoir hydraulique? Pas du tout, car le gouvernement de la province, grâce à une sage politique, utilise ces grands pouvoirs d'eau et protège les intérêts du peuple. Au lieu de laisser des corporations privées faire le travail et en retirer les bénéfices, le gouvernement de la province de Québec le fait lui-même pour en retirer des dividendes destinés au peuple — les propriétaires légitimes de ce superbe héritage. L'on ne sait peut-être pas que le gouvernement de Québec a dépensé des millions de dollars pour conserver ces magnifiques pouvoirs d'eau et les faire servir au développement industriel. De fait, l'étendue et l'importance du travail fait en ce sens par le gouvernement n'est pas connu du gros public, mais l'avenir prouvera que c'est là l'une des œuvres les plus importantes et les plus profitables accomplies par le gouvernement Gouin. Par exemple, le grand barrage de la Loure, construit par le gouvernement, à quelques centaines de milles au nord des Trois-Rivières, au coût d'environ deux millions de dollars, a doublé la capacité du pouvoir hydraulique de la rivière Saint-Maurice et par le fait même a accru celle des grandes usines industrielles de Shawinigan, Grand-Mère et autres importants centres manufacturiers. Une politique semblable a été suivie pour la rivière Saint-François avec le résultat que la capacité des pouvoirs d'eau de cette rivière a été de beaucoup augmentée pour le bénéfice de tout le district que traverse la rivière Saint-François et pour l'avantage du peuple de toute la province. Un autre grand pouvoir d'eau est établi sur le lac Kérogami, un autre sur la rivière Jacques-Cartier et un troisième sur la rivière Sainte-Anne. Ces travaux, qui nécessiteront une dépense totale d'environ deux millions de dollars seront dans l'intérêt du peuple de toute la province et ils seront d'un avantage spécial pour les manufacturiers, pour la bonne raison que plus grand sera le développement des pouvoirs d'eau, meilleur marché sera la force motrice, et la force motrice à bon marché, il est presque inutile de le dire ici, sera d'une importance incalculable pour la prospérité et le progrès futurs de la province, car, comme on l'a si bien dit, le pouvoir hydraulique, tôt ou tard, développera des industries nouvelles, sources mêmes de la richesse d'un pays.

Des experts ont calculé qu'il n'y a pas moins de 1,000,000 de forces hydrauliques dans les rapides de Lachine, et si l'on considère que ces rapides sont situés à la tête même de la navigation océanique, avec ses chemins de fer convergant dans toutes les directions et avec sa source abondante de main-d'œuvre, on comprendra ce que cela veut dire au point de vue de développement industriel.

## QUELQUES FAITS ET QUELQUES CHIFFRES.

En somme, le peuple de la province de Québec a toutes les raisons d'être fier de ses nombreuses richesses et des grandes œuvres qui ont été accomplies jusqu'ici sur son territoire.

La richesse naturelle de la province de Québec est immense — de fait, elle dépasse même les bornes de l'imagination. Québec possède la richesse agricole; des ressources immenses en minéraux et en produits forestiers; elle peut produire en abondance des bestiaux et des chevaux, des moutons, des porcs et des volailles; elle a des pouvoirs d'eau immenses pour fins industrielles et son peuple a toutes les aptitudes pour faire avec rapidité et habileté l'ouvrage des fabriques.

Songez à l'immense superficie de la province de Québec — avec ses 455,000,000 d'acres de territoire — la plus vaste de toutes les provinces du Canada. Sur cette superficie, rien que 15,000,000 d'acres ou à peu près — soit environ 3.5 pour cent — sont en culture. Malgré cette superficie relativement peu considérable, on y retire de grandes richesses, comme le font voir les chiffres comparatifs ci-dessous:

	1916	1915	1914
Récoltes	\$102,937,000	\$104,683,000	\$99,279,000
Produits laitiers	22,676,337	17,303,000	16,156,022

(Ann.)

# NE SE ROUILLENT PAS

La taille svelte et naturelle

exigée par la mode de cette saison est facilement obtenue en portant les corsets D. & A., nouveaux modèles. Les prix en sont comme toujours tout à fait raisonnables. Dans les principaux rayons de corsets, vous trouverez toujours un D. & A. qui vous ajustera parfaitement.

## La Diva

Ces corsets faits par les mêmes manufacturiers que les D. & A. sont le choix de celles qui recherchent les plus fines lignes. Prix minime.

DOMINION CORSET CO. QUEBEC - MONTREAL

## Journalistes imaginatifs

(Du service spécial de "L'Autorité")

Versailles, 12. — Les journalistes allemands attachés à la délégation de M. de Brockdorff-Rantzau font preuve d'une indignation vraiment par trop fertile. Ils envoient à leurs journaux des récits de la situation qui leur est faite à Versailles, dont la fantaisie n'a d'égale que la mauvaise foi.

C'est le correspondant du "Neues-Wiener Tagblatt" qui est allé le plus loin dans l'invention de ces stupides colonnies. Il a annoncé notamment que toutes les chambres où logeaient les délégués boches étaient pourvues de microphones et même de gramophones dissimulés dans les cheminées, et destinés à enregistrer fidèlement tous les propos tenus dans l'intimité par les plénipotentiaires allemands. Suivant le même correspondant, à la veille de l'arrivée des Allemands, tout le personnel de l'hôtel des Réservoirs a été licencié et remplacé par des agents du contre-espionnage.

Le gouvernement français a fait prévenir M. de Brockdorff que si de pareilles absurdités continuaient à paraître dans les journaux d'outre Rhin, tous les journalistes allemands seraient immédiatement expulsés.

Theo McDuff is a born diplomat. The other day he entered a new saloon and ordered a whiskey cocktail and after drinking it said to the bartender: "My dear sir, it affords me much pleasure to say that the drink you made was par excellence, and I cannot recall one that I enjoyed more. As a matter of fact I doubt very much if there is any person in the town who can even approach you in the artistic preparation of a cocktail such as you have just served." The highly flattered bartender in an humble and most apologetic way asked Theo if he wouldn't take another on the house. Theo took it.

### LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL

Avis est par le présent donné qu'un dividende de deux dollars cinquante cents par action, sur le capital appelé et versé de cette institution, a été déclaré et sera payable à son bureau principal, le et après mercredi le deux juillet prochain, aux actionnaires enregistrés samedi le 14 juin prochain à midi.

Par ordre du conseil de direction, A.-P. LESPERANCE, Gérant. Montréal, le 28 mai 1919.

**ALPHONSE HEYSE**  
ENTREPRENEUR  
PEINTRE BELGE  
Spécialité: Tapissage, Blanchissage, imitation, Recommodage de murs. — Accepte l'ouvrage à l'heure ou au contrat.  
1688 Marquette  
Tél. St-Louis 3746, Montréal.

Lamothe, J.-C., avocat, C.R.  
11 PLACE D'ARMES Tél. Main 3215

Fontaine & Labelle, avocats  
31 rue ST-JACQUES. Tél. Main 877.

SAINT-AMOUR, ERNEST  
COMPTABLE ET LIQUIDATEUR  
11 Place d'Armes. Tél. Main 2888.

Mathieu A. PAPINEAU, avocat  
99 St-Jacques. Tél. Main 2279.

Beaubien & Lamarche, avocats  
80 Notre-Dame O. Tél. Main 2223

Deessalles & Garneau, avocats  
29 Notre-Dame Ouest. Tél. Main 4115.

Jacobs, Hall et Cie, avocats  
83 CRAIG O. Tél. Main 4472

LAVERY & DEMERS  
avocats et procureurs  
17 rue St-Jacques.  
Salvator Lavery, Maurice Demers,  
S.C.L. L.L.L.  
261 rue Hutchison 1199 rue St-Hubert  
Tél. No. 3178 Tél. St-Louis 579

Bercovitch, Lafontaine et Cie  
89 St-Jacques — AVOCATS — Main 4169

Sévin, Hon. Albert, C.R.  
129 Saint-Jacques. Tél. Main 3751

F. J. LAMBERT  
Expertises de beaux-arts  
Peinture, statuaire, etc., etc. — Con-  
sultation pour achat et vente  
2696 RUE JEANNE MANCE

Beaugard, H., Entr. Général  
Bâtisse Dyer. Tél. Main 616

Bédard, Rodolphe  
EXPERT-COMPTABLE  
Membre de l'Institut des Comptables  
72, NOTRE-DAME EST  
Tél. MAIN 5757.

Ferron, Taschereau, Rinfret,  
Valée & Conest, avocats.  
11 PLACE D'ARMES MAIN 3215

TURCOT LIMITEE  
Gouverneur et administrateur  
PLACEMENTS EN TRANSMITTEN  
P. M. MONTREAL  
M. M. CLARKE ST-LOUIS 381

directement à la présente corpora-  
tion;

Être agents pour aucune personne, société ou compagnie;  
Vendre, louer ou autrement aliéner la propriété ou l'entreprise de la compagnie ou aucune partie d'icelle pour le prix que la compagnie jugera convenable, et spécialement pour des actions, obligations, débetures et valeurs d'aucune autre compagnie;  
Distribuer aux actionnaires de la compagnie en nature aucun bien de la corporation, et particulièrement aucunes actions, débetures ou valeurs d'aucune autre compagnie ou appartenant à la présente corporation, dont elle peut disposer, faire aussi tous actes, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à la parfaite réalisation des objets pour lesquels la présente compagnie est constituée en corporation;

Les pouvoirs mentionnés dans chaque paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Dominion Fur Dyers & Dressers, Limited", avec un fonds social de quinze mille piastres (\$15,000.00), divisé en cent cinquante (150) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de mai 1919.  
C.-J. SIMARD,  
Le sous-secrétaire de la province,  
LYON W. JACOBS,  
Avocat des requérants.

### "TERREBONNE, LIMITEE"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du septième jour de mai 1919, constituant en corporation Georges Danseur, marchand, Grenville, P.Q., Albert Bonin, comptable, Benoit Bissonnette, Louis-Achille Bériau, notaire, Mlle Corinne Turpin, sténographe, Montréal, dans les buts suivants: Faire l'achat de bateaux, barges et accessoires et en faire le commerce en général; acquérir des meubles et immeubles pour les fins de tel commerce et autrement; exercer en général l'industrie d'immeubles et de bateaux, barges et accessoires, par acquisition, échanges et autres manières quelconques; faire toutes constructions de bâtisses, quais, garages; faire tous tracés et faire toutes rues, ruelles sur lesdits terrains acquis ou mis en vente; diviser et rediviser lesdits terrains; macadamiser lesdites rues et ruelles ou les construire en d'autres matériaux;

Prendre et détenir les hypothèques, obligations garanties, sur propriétés immobilières, bateaux et accessoires, pour toutes dettes dues à la compagnie ou avances faites par elle; Acquérir tout ou partie des affaires et biens de toutes personnes ou compagnies, faisant des affaires que la compagnie est autorisée de faire ou possédées pour les fins de cette compagnie; Acheter ou autrement posséder des

actions, obligations et débetures, et toutes autres garanties de toute autre compagnie, ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie;

Entrer en arrangement avec toutes municipalités, corporations ou personnes quelconques, qui peuvent paraître utiles à cette compagnie; Construire, maintenir et ériger toutes bâtisses, bateaux, barges, chars et autres véhicules mus par la vapeur et l'électricité ou autrement pour les fins de la compagnie;

Emettre des actions acquittées, obligations ou débetures, actions privilégiées, et autres garanties en paiement de toutes propriétés mobilières et immobilières, meubles et immeubles, services, droits, baux, affaires, franchises, entreprises, pouvoirs, privilèges, licences et concessions que cette compagnie peut légalement acquérir, et en paiement de tout ou partie d'icelles, ou en échange, pour actions, obligations, débetures ou garanties de toutes autres compagnies, faisant des affaires semblables, à cette compagnie ou pour toutes autres transactions;

Rémunérer toutes personnes ou compagnies pour services rendus ou qui peuvent être rendus à la compagnie, soit pour vente, ou placement de débetures, actions ou autrement; Faire et endosser des billets, chèques, lettres de change et autres effets de commerce, en rapport avec les affaires de la compagnie;

Vendre, céder ou autrement disposer, de l'entreprise de la compagnie aux prix et sous les considérations qu'elle jugera à propos, et généralement faire toutes autres choses qui peuvent être faites en rapport ou être utiles à l'accomplissement des susdits objets et exécuter tous les pouvoirs conférés par la loi des compagnies de la province de Québec et signer tous actes et documents utiles et nécessaires, et même, intenter toutes poursuites, saisies et autres procédures en justice;

Acquérir par vente, cession, transport ou autrement le vapeur "Terrebonne" ou tous autres bateaux mus par la vapeur, l'électricité ou autre force motrice, pour les fins du commerce; faire la navigation sur les lacs, rivières et fleuves; faire le transport des voyageurs, ainsi que le transport des marchandises, effets de commerce, animaux, produits de ferme et toutes autres marchandises; charger des honoraires pour transport des voyageurs et effets quelconques, établir des stations d'arrêt et entrepôts de fret, express, etc., et en général faire l'exploitation desdits bateaux, sous le nom de "Terrebonne, limitée", avec un capital social de quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce septième jour de mai 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD,  
L.-A. BERIAU, Notaire,  
50 Notre-Dame Ouest,  
Procureur des requérants.

## Electeurs de Saint-Jacques

VOTEZ POUR

# IRENEE VAUTRIN

Candidat Libéral

L'homme de qui Sir Wilfrid a dit: "Il ira loin."



Continuez la bonne tradition. Choisissez le représentant qui vous fera honneur.

Vous êtes cordialement invités aux comités: Coin Amherst et Sainte-Catherine et 677 Ontario-Est. On y tiendra des assemblées tous les soirs.

# LA BIÈRE "BLACK HORSE"

Comme breuvage d'été elle chasse la fatigue, vous garde frais et étanche la soif.



Comme breuvage nutritif la bière BLACK HORSE possède cinq propriétés distinctes.

Elle étanche la soif.

Elle aide à la digestion et nourrit.

C'est un aliment qui renforce les muscles.

Elle est le breuvage le plus pur qu'il soit possible de produire

Elle vous permet de conserver votre force en dépit de la fatigue et de résister à n'importe quel genre de travail si dur soit-il.

Chaque bouteille de bière BLACK HORSE est le résultat d'une expérience accumulée depuis plus de cent ans, dans le brassage.

## Brasserie Dawes

Tél., Main 165

703 rue St-Paul

The National Breweries, Limited

# DUBEAU, LE PIRE DES PROFITEURS

**Electeurs de Saint Jacques, éliez-vous un Joseph Flavelle? — Or, M. Dubeau est un ennemi du peuple encore plus dangereux. — Flavelle spécule sur le cochon, Dubeau sur l'hygiène. — Eudore dénoncé par le juge Pelletier comme un Fouquier-Tinville. — Bourreau des étudiants et parrain du schème du Bain Lafontaine.**

## ECRASONS CE PERSECUTEUR!

Chose incroyable, mais vraie!

L'échevin Eudore Dubeau a le cynisme, tel un chien qui lèvera la patte devant une foule même la plus respectable, de briguer les suffrages des électeurs de Saint-Jacques à la Législature.

Après avoir été le forban que l'on sait à l'Ecole Dentaire, au Conseil municipal, au Collège des chirurgiens-dentistes, il ambitionne de devenir un forban politique.

Voulons-nous voir revenir les jours des Bérard et des Mousseau?

Saint-Jacques, qui passe pour la première division électorale du Québec, parce qu'elle en est la plus éclairée, la plus indépendante et l'une des plus riches, Saint-Jacques avoir pour représentant un Dubeau, la chose est-elle possible?

Et quand les électeurs de Saint-Jacques apprendront que ce pseudo-libéral est un ancien bleu mal rougi, auront-ils un instant la pensée d'envoyer ce renégat à la Législature?

Un libéral, c'est un homme favorable à la liberté. Or, quel attachement à jamais montré Eudore aux idées libérales.

C'est justement la sorte d'hommes à qui devraient s'adresser les vers fameux:

"Sais-tu qu'avant d'entrer dans l'arène publique,

"Il faut que, devant nous, tout citoyen explique

"Ce qu'il fit pour la liberté?"

N'est pas libéral qui veut. Pour être libéral il faut avoir des idées et les défendre.

Eudore est trop lâche pour défendre une idée; quant à en avoir une de son cru, cela dépasse sa cervelle de rhinocéros. Nous prouverons du reste, dans la suite de cet article que le tempérament de M. Dubeau est tout le contraire du libéralisme. M. Dubeau, s'il était né quatre ou cinq cents ans plus tôt, eût été le plus cruel Torquemada.

Nous n'avons pas à passer au crible la carrière politique de M. Dubeau, puisque cette carrière politique n'existe pas. Nous nous contenterons donc de passer en revue sa carrière de doyen de l'Ecole Dentaire de l'Université Laval, titre dont il se montre si fier; sa carrière échevinale, dont il est moins orgueilleux, et avec raison, ainsi qu'on le verra plus loin; et enfin sa carrière de dentiste, la plus désastreuse de toutes, parce qu'elle fut un effort constant pour maintenir élevé le coût des travaux dentaires, ce qui le classe avec ce profiteur de Joseph Flavelle, surnommé le roi des porcs.

### LE BOURREAU DES ETUDIANTS

M. le docteur Dubeau, qui est tout à l'Ecole Dentaire — président, argentier, garde-chiourme, tout enfin à part d'être un professeur de quelque valeur — M. le docteur Dubeau a fait de cette institution sa chose comme l'autocrate de toutes les Russies avait fait la sienne de son Empire.

S'il n'attache pas les étudiants au poteau de torture et ne charge pas ses cosaques de l'Ecole Dentaire de les frapper à coups de lanières de cuir terminées par des boules de métal, tel son émule Nicolas II, c'est qu'il a peur d'être fouetté lui-même en place publique par les parents de ces malheureux jeunes gens, si aigris déjà contre le bourreau de l'Ecole Dentaire qu'un rien suffirait à amener une explosion.

Alors que vous voyez l'étudiant en droit payer \$90 par année pour son cours, l'étudiant en médecine \$125, l'étudiant en art dentaire doit faire un appel de \$160 à la bourse de ses parents. En ajoutant à cela le coût de la chambre et de la pension, vous arrivez facilement à \$600 par année.

Rien d'étonnant à ce que les parents maudissent M. Dubeau et qu'une école qui devrait ne jamais contenir moins de 500 étudiants si elle n'était dirigée par un Shylock, est fréquentée par 120 patras au plus.

Jetons un regard scrutateur sur cette école. Et voyons si elle ne ressemble pas aux géoliers russes peintes sous de si sombres couleurs par Dostoïewsky.

### L'HOMME DE LA PIASTRE

M. Dubeau et ses cosaques obligent les étudiants à venir dans ce donjon à 8 heures du matin, à y demeurer 8 heures par jour (de 8 heures du matin à midi, de 2 heures de l'après-midi à 6); et dans l'intervalle les géoliers ferment les portes à clefs et les tiennent dans leurs poches. Oui, dans leurs poches!

Pourquoi?

Parce que M. Dubeau et ses séides le veulent ainsi.

Et pourquoi le veulent-ils ainsi?

Parce qu'ils gardent les étudiants cloîtrés dans leur hôpital dentaire, où ils les font travailler six heures par jour à leur avantage.

Oui, pendant six heures — car les étudiants de troisième et quatrième années, les plus capables de travailler "à la chaise", n'ont que deux heures de cours proprement dits — ces pauvres diables traitent les patients de l'hôpital, au plus grand bénéfice du Dr. Dubeau et Compagnie.

Ces patients sont sensés avoir droit à des soins gratuits, puisque la clinique dentaire est subventionnée, et cette année, la seule subvention de la ville atteint \$2,200; mais vous comprenez qu'une fois qu'ils sont sous traitement on arrive facilement à leur persuader qu'il leur faut diverses réfections: dentiers, plombages ou ponts, travaux en or, etc... Ils sortent de là plumés comme des oies que l'on va mettre en casserole. Et qui empêche? Difficile de le savoir à moins de le deviner, puisque M. Dubeau ne rend pas de comptes au Collège des dentistes, dont il relève.

A chaque assemblée publique que M. Dubeau osera tenir, qu'un électeur se lève et réclame: "Rendez vos comptes!"

M. Dubeau interdit à ses confrères en art dentaire, sous prétexte d'honneur professionnel à sauvegarder, l'annonce plus grande qu'une carte de visite; mais quand la clinique attachée à son école rouvrirait ses portes, après l'épidémie de grippe de cet hiver, vous voyiez M. Dubeau recourir aux journaux, qu'il méprise si cordialement, pour annoncer cette réouverture à coup de très voyantes réclames. Aux autres dentistes l'honneur professionnel, au Dr. Dubeau les gros sous. C'est l'homme de la piastre. Il n'a jamais été autre chose parce qu'il n'a ja-

mais vu autre chose, sa vision ne s'étendant pas plus loin que la piastre.

### ON SAIGNE LES PARENTS

Non contents de soutirer aux étudiants en art dentaire \$160 par année, M. Dubeau et ses copains font plus. Le 15 décembre, à la fin du premier semestre, il les mande devant lui et exige, s'ils veulent être admis à subir les examens du dit semestre, de lui verser d'avance — entendez bien: d'avance, le premier semestre n'étant pas encore fini — le paiement du second semestre. Si ce n'est pas là prendre les gens à la gorge, nous n'y entendons rien.

Mais il fait plus, il étrangle son monde.

Ainsi, un étudiant bloque ses examens de fin d'année.

Il ne lui est pas permis de les reprendre, comme cela se pratique ailleurs, tout en poursuivant son cours. Non, il doit recommencer toute son année, et la passer à l'Ecole Dentaire, en versant \$160 de plus, sous la férule des sbires de M. Dubeau. Il en est qui prennent jusqu'à sept ans à parfaire leur cours, au grand-avantage de la caisse de M. Dubeau, mais au grand dommage des parents, à qui ça coûte quelque chose comme \$4,200.

Dès que M. Dubeau voit revenir les étudiants, après la vacance d'été, ou après la vacance du Jour de l'An, sa première parole est:

— Avez-vous votre argent? ... Donnez-moi votre argent!

### LE FAMEUX SCHEME DU BAIN

Maintenant qu'on a une idée du Dr Dubeau, administrateur de l'Ecole Dentaire, voyons un peu ce que fut le Dubeau appelé à prendre une part active, en sa qualité d'échevin, à l'administration de la Ville de Montréal.

Nous remonterons à 1915, à une époque où le Conseil avait des pouvoirs beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui.

Tout à coup on apprit que le Bureau de Contrôle, s'étant réuni un beau samedi matin, avait décidé d'acheter, au prix de \$34,000, une vieille boutique de forge, rue Amherst, près Ontario, pour l'érection d'un bain public dans le quartier Lafontaine, représenté par M. Dubeau à l'Hôtel de Ville.

Un quidam avait échappé sur les entrefaites cette phrase malheureuse: "Il y a \$7,000 là-dedans pour les échevins!"

"L'Autorité" dénonça le scandale, sommant le Conseil de se laver de cette infamante accusation.

Une enquête fut tenue par un comité échevin, dans lequel M. Dubeau eût la précaution de se faire inclure.

Les témoignages rendus au cours de cette enquête démontrèrent que le terrain que la Ville s'appropriait à payer \$34,857 avait été offert en vente à des particuliers quelques jours auparavant pour \$16,000, pour \$17,000, pour \$19,000.

L'échevin Napoléon Giroux, alors représentant du quartier Saint-Jacques, au cours de son témoignage se plaignit vivement de M. Dubeau, avec qui il avait été convenu que le bain serait placé rue DeMontigny et qui ensuite travailla en sous-main pour faire acheter la propriété Courville, rue Amherst.

Bref, l'échevin Dubeau sortit de cette enquête non avec le blanchissage auquel il s'attendait, mais avec le titre de parrain du schème du bain LaFontaine, titre dont il ne se lavera pas de sitôt.

M. Rodrigue Langlois, qui dès cette époque, promenait un peu partout ses investigations, devant la commission d'enquête, qualifia l'affaire de "vrai pot de chambre".

### LE PLUS ODieux DES PROFITEURS

A cette époque où le profiteur, quel qu'il soit, est tenu en exécration par le peuple, M. Dubeau devrait être battu comme du blé, car il n'est pas plus odieux profiteur que lui.

Secrétaire du bureau des gouverneurs du Collège des chirurgiens dentistes, il n'a cessé de persécuter les dentistes ayant recours à la réclame dans les journaux, parce que ces dentistes annonçaient au peuple qu'ils étaient en mesure d'exécuter des travaux dentaires à bien meilleur marché que les dentistes qui sous couleur de dignité professionnelle, comme M. Dubeau, ne visent en réalité qu'à une chose: à maintenir élevé le coût de la réfection de la bouche.

L'hon. juge Pelletier, en Cour d'Appel, n'a pas craint de comparer le rôle de M. Dubeau et de ses acolytes du Bureau des gouverneurs des dentistes à celui de Fouquier-Tinville, le pourvoyeur de la guillotine sous la Terreur. Quel plus infamant stigmate pourrait-être infligé à des persécuteurs!

Alors qu'il en coûtait autrefois \$25, \$30 et \$40 pour un dentier, aujourd'hui la classe pauvre peut s'en procurer à des prix absolument abordables, et c'est exactement ce que M. Dubeau ne veut pas.

Ayant pignon sur rue Sherbrooke, M. Dubeau croit qu'il peut agir en potentat et imposer à la population, pour les travaux dentaires, les prix qu'il voudra.

Combien vigoureuses ont été les dénonciations lancées contre un Joseph Flavelle, marchand de cochons.

Mais l'exploitation de la santé publique n'est-elle pas mille fois plus odieuse encore.

En tenant les pauvres gens loin des bureaux dentaires, M. Dubeau se montre le plus féroce ennemi de l'hygiène et comme tel devrait être battu, archi-battu le 23 juin, si le peuple comprend ses intérêts.

### L'HEURE DE L'EXPIATION

Et il le sera par M. Irénée Vautrin, candidat sérieux, orateur éloquent, plein de fougue parce qu'il est jeune, rempli d'idéal parce qu'il a un caractère droit.

D'Eudore Dubeau on pourra écrire, le lendemain de l'élection, ce qu'écrivait Paul de Cassagnac le lendemain de la chute de Jules Ferry:

"Il n'est plus. Il est monté à la tribune comme on monte au gibet, et l'égout est sa tombe!

"Car il avait osé se présenter devant le peuple!

"Oui devant ceux qui ont dû lever les pieds pour le faire sortir.

"Trois cents bottes, mues par un sentiment patriotique, ont dû se diriger vers ce derrière, habitué pourtant à toutes les avaries, pour le pousser dehors. Sa figure semblait devenue un immense crachoir!..."

## L'homme de la piastre



M. DUBEAU à l'ETUDIANT. — Donnez-moi votre argent. Vite, donnez-moi votre argent!

## Cinéma PASSE-TEMPS Cinema

SAMEDI-DIMANCHE

L'Etoile des Etoiles, NAZIMOVA, dans

### "HORS DU BROUILLARD"

Mieux que "Ciel pour Ciel" et supérieur à "Jouet du Destin", sous la direction du grand metteur en scène ALBERT CAPELLANI.

Lundi, mardi, mercredi: GERALDINE FERRAR, dans "LE VEU LE PLUS FORT."

Bientôt, MARY PICKFORD, dans "DADDY LONG LEGS."

"The Globe Jobbers & Importers, Limited"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieu-

tenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dix-septième jour de mai 1919, constituant en corporation Lazarus Millman, avocat; Aaron Millman, étudiant; Max Getz, pharmacien; Isidor

Getz, droguiste, et Barney Singer, commis, tous de la cité et du district de Montréal, pour les fins suivantes: Faire en gros et au détail, le commerce des nouveautés, lainages, bibelots, chaussures, chapeaux et couvre-chefs, accoutrements pour hommes, enfants et dames, et marchandises généralement; Manufacturer, importer, exporter, acheter et vendre les marchandises incluses dans le commerce susnommé, ouvrir et tenir des succursales, établir aussi des fabriques pour l'objet ci-haut;

Vendre, céder ou disposer de la totalité ou d'une partie du commerce ou de l'entreprise de la présente compagnie en faveur d'une corporation ou personne, et accepter comme prix de cette vente, cession ou aliénation aucunes actions, débiteures ou valeurs d'aucune autre compagnie, acheter aussi avec les parts de la compagnie aucun commerce semblable à celui que la présente compagnie est autorisée à exercer;

Tirer, souscrire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de crédit, lettres de change, traites, chèques, débiteures et d'autres instruments négociables;

Faire toutes choses, exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant aux objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "The Globe Jobbers & Importers, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00) divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de mai 1919.

Le sous-secrétaire de la province C.-J. SIMARD.

L. MILLMAN, Avocat des requérants.

### AVIS

Province de Québec District de Montréal No 160

COUR SUPERIEURE DAME MARIE-LOUISE KARCH, des cité et district de Montréal, épouse séparée de corps et de biens de Léonide Lalonde, du même lieu, écuyer docteur en médecine.

Demanderesse-contestante vs Ledit LEONIDE LALONDE, Défendeur

et ORPHIR LALONDE, 213 avenue Galt, Verdun, dans ledit district de Montréal.

Tiers-saisi. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois, sur demande supplémentaire.

Montréal, 13 juin 1919. T. DEPATIE, Député-protonotaire.

ARCHIBALD MCGOUN, C.R., Avocats de la demanderesse contestante.

Depuis que nous avons commencé à construire des navires, il y a deux ans et demi, nous avons dépensé en salaires et en matériaux, au Canada seulement, plus de \$22,000,000, dont la plus grande partie a passé entre les mains des marchands de Montréal.

CANADIAN VICKERS LIMITED